



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 7 mars 2019

### Présents

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Étienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme	Line Müller	présidente
	Mme	Ania Schwab	vice-présidente
	Mme	Corinne Ménétreay	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Marc Jaquet, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	M.	Daniel Jauch	conseiller municipal

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projet de délibération:
  - **02/2019** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 13'800'000.- TTC pour la construction de l'extension du bâtiment scolaire de Meinier, sis route de La-Repentance 90, sur les parcelles n° 1247 et 1932
  - **03/2019** : Projet de délibération destinée à octroyer l'autorisation à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de procéder à l'emprunt nécessaire à concurrence de Fr. 17'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires à la viabilisation pour le secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Demande de naturalisation genevoise
8. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Corinne Ménétre**y demande une 1<sup>ère</sup> correction, au point 1, 3<sup>ème</sup> paragraphe de la page 3 :
  - ➔ « Sur des questions de **Cécilia Hauser** et de **Yannick Dupraz**, **Séraphin Hirtz** détaille les mesures prises sur la route de La-Repentance (suppression **provisoire pendant les travaux** des places de stationnement et des places « dépose-minute »), autour et à l'intérieur du préau. »
- Sur une demande d'éclaircissements d'**Amandine Mayer-Sommer**, **Coranda Pierrehumbert** réexplique brièvement ce point.
- 2<sup>ème</sup> correction, mentionnée par **Ania Schwab**, page 7, point 4, lettre d) :
  - ➔ « L'Exécutif a reçu, juste avant Noël, la police et les APM ~~pour évoquer la dangerosité de~~ **afin de faire le point sur les incidents qui se sont déroulés dans** la Commune. »

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 21 novembre 2018

La Présidente indique que quatre Conseils municipaux (Avusy, Céligny, Laconnex et Soral) ont fait opposition sous forme de résolution à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 21 novembre 2018 pour la participation du Fonds Intercommunal (FI) octroyant à la ville de Genève une subvention d'investissement complémentaire de 1,5 million en faveur du Grand Théâtre. Les opposants ne représentant pas au moins deux tiers des communes ou au moins un tiers des communes si celles-ci représentent au moins la moitié de la population du canton, cette décision est entrée en force le 16 février 2019.

### b) Développement durable

La Présidente a assisté, avec l'Exécutif, le Conseil de la FIM et les représentants de l'école, à la présentation de Pierre Olivier, consultant indépendant qui aide à mettre sur pied des projets dans le cadre du développement durable. Pierre Olivier propose trois volets : rénovation énergétique des bâtiments (FIM), programme éducatif dans les écoles primaires (école), Agenda 21 (Commune). À l'issue de cette séance, l'Exécutif, la FIM, les représentants de l'école et la commission Information, Communication & Votations ont décidé d'évaluer ces propositions.

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que Pierre Olivier a travaillé une dizaine d'années au sein de la Commune d'Onex en tant que responsable du développement durable et a mis en œuvre le programme « Onex rénove » afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Sur la base de cette expérience, les SIG par le biais de leur programme Eco21 l'ont approché afin de dupliquer cette démarche dans les autres communes du canton.

Concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et privés, le projet propose différentes variantes ; la FIM s'est emparée de cette idée. Concernant le volet

éducatif, Pierre Olivier propose un programme validé par le DIP et le plan d'étude romand. Il s'agit d'ateliers en rapport avec l'Agenda 21 qui permettent d'étudier plusieurs branches du développement durable (alimentation, mobilité, déchets, énergie, biodiversité, etc.). Deux intervenants se rendent dans les classes tout au long de l'année pour un total de 6,5 demi-journées. Ces derniers pourraient par exemple rebondir sur l'actualité de la Commune en évoquant la gestion des déchets de chantier dans le cadre d'une construction. Quant à l'Agenda 21 communal, Pierre Olivier propose son aide pour structurer le travail mené par la commission Information, Communication & Votations, prioriser les mises en œuvre, mener les consultations nécessaires, communiquer sur ces projets et les suivre.

**Coranda Pierrehumbert** relève que ces propositions correspondent aux aspirations de la Commune, mais qu'un tel travail avec les seules ressources internes serait très lourd. Il y a encore beaucoup de modalités à finaliser avec Pierre Olivier, mais débuter une collaboration d'ici le début de l'automne permettrait d'arriver, pour la nouvelle législature, avec un planning d'actions concrètes qu'une commission Développement durable (à créer) pourrait prendre en main en agissant de manière transversale avec les autres commissions.

**Amandine Mayer-Sommer** demande si le fait d'avoir reçu Pierre Olivier signifie que la Commune soutient ce genre de démarche et si le Conseil municipal sera appelé à se prononcer. **Coranda Pierrehumbert** indique que le Conseil municipal sera surtout impliqué dans le cadre de l'Agenda 21 et informé sur les volets concernant les bâtiments ou l'école. Le mandat de Pierre Olivier devra être intégré au budget.

**Jean-François Jordan**, qui soutient à fond ce genre de démarche, relève qu'il faudrait vraiment que ce soit un projet de la Commune, la FIM étant son bras opérationnel.

L'Agenda 21 est bien un projet communal, précise **Coranda Pierrehumbert**. Mais les questions d'efficacité énergétique des bâtiments communaux concernent plutôt la FIM. **Etienne Murisier** ajoute qu'il ne s'agit que d'un volet parmi d'autres.

Le programme de rénovation commence par un inventaire des bâtiments (communaux, privés et villas de privés) selon certains critères. La Commune devra bien entendu mettre des priorités, conclut **Coranda Pierrehumbert**. Il est important que ce mandataire soit engagé par la Commune à qui il devra rendre des comptes, souligne **Jean-François Jordan**.

**Le Maire** pense que l'on ne peut pas faire l'économie de ce genre de processus ; par conséquent, certains coûts imprévus engendreront peut-être des dépassements sur le budget 2019. Mais Pierre Olivier accompagnera la Commune et se chargera de nombreuses démarches. Car il s'agira de mobiliser les privés, la FIM, l'école, etc. afin de mener des réflexions, de rassembler les données et de travailler ensemble. Il s'agira d'argent qui sera forcément bien investi et justifié.

**Coranda Pierrehumbert** relève que Pierre Olivier collabore déjà avec Presinge dans le cadre de l'Agenda 21. Toutes les communes de la région ont un peu les mêmes perspectives et besoins qui pourraient être intégrés à un plan d'ensemble en créant des synergies. **Le Maire** ajoute qu'il serait possible de recevoir Pierre Olivier lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

**Christophe Berthelet** insiste sur le fait que les mesures devront être réalisables, financièrement parlant, pour Meinier.

**Coranda Pierrehumbert** précise qu'une personne du groupe de Pierre Olivier se charge de faciliter l'accès aux subventions et qu'il dispose aussi d'un assistant aux maîtres d'ouvrage (propriétaires, SIG, architectes, ingénieurs, etc.). Mais il est clair que les rénovations ont un

coût, une question qui pèsera sans doute dans la balance. **Le Maire** souligne que la démarche de Pierre Olivier ne vise pas à obliger, mais à inciter.

**Corinne Ménétreay** se déclare aussi favorable à un tel projet et à une présentation devant le Conseil municipal. Mais la commission Développement durable ne sera créée qu'à la prochaine législature. En attendant, peut-être serait-il souhaitable d'associer à cette démarche un membre du Conseil municipal ?

**Coranda Pierrehumbert** rappelle que **Line Müller** a assisté à la première séance en tant que Présidente du Conseil municipal. La planification de Pierre Olivier précise bien qu'il faut utiliser l'intelligence collective. La commission Information, Communication & Votations s'est emparée de ce sujet au vu de ses travaux et intérêts actuels, mais il est clair qu'un groupe de travail sera constitué. Ou une sous-commission ad hoc, indique **le Maire**, à laquelle pourront s'associer les intéressés. Puis il précise que la présentation de Pierre Olivier étant très longue, cela risque de beaucoup rallonger une séance du Conseil municipal. Peut-être faudrait-il organiser une autre séance ?

Selon **Amandine Mayer-Sommer**, le collectif citoyen pourrait clairement servir d'appui pour le Conseil municipal en fonction des étapes, des discussions, des demandes d'avis ou des recherches. Ainsi que les groupes du centre du village, ajoute **Coranda Pierrehumbert**. À un moment donné, il faudra sans doute organiser des séances en comité élargi.

**Yannick Dupraz** applaudit cette démarche qu'il juge juste magnifique.

**Marc Jaquet** relève combien toutes ces initiatives communales ou citoyennes sont positives. Mais il y a hélas d'immenses pollueurs qui sont quasiment intouchables. Si ces gros pollueurs y mettaient un peu de leur, ces mesures auraient des impacts bien plus importants. Il faudrait donc continuer en parallèle à leur mettre la pression et, au niveau communal, toujours relayer plus haut ces volontés de préserver l'environnement.

**Coranda Pierrehumbert** pense que si les démarches de la Commune sont relayées et partagées ailleurs, qu'il y a une émulation et que tout le monde entre au final dans ce système de pensée, cela influencera aussi les gros pollueurs. Chacun devra, à son niveau, faire son bonhomme de chemin, conclut **Corinne Ménétreay**.

### 3. Communications de l'Exécutif

#### a) Retour à temps partiel de Michel Vazquez

**Le Maire** souhaite la bienvenue à Michel Vazquez, encore en convalescence, qui a repris à 25 % pour le moment ; il le remercie pour son sérieux et sa présence ce soir.

#### b) Remerciements

Une habitante a très gentiment apporté avant la séance quelques gourmandises afin de remercier les élus pour leur investissement pour les tâches communales et en particulier pour ce magnifique repas des Aînés. Le Conseil municipal lui adresse, ainsi qu'à son mari, un chaleureux merci.

#### c) Dates des séances des Conseils municipaux du second semestre 2019

**Le Maire** communique les dates des Conseils municipaux du second semestre, à savoir les 19 septembre, 17 octobre (présentation du budget), 14 novembre (vote du budget) et 5 décembre. La soirée en vue des élections communales aura lieu le jeudi 16 janvier 2020.

**d) Recapitalisation de la CPEG**

**Le Maire** indique que la recapitalisation de la CPEG aura un impact financier sur les communes. En effet, le GIAP est rattaché aux communes ; or, son personnel est affilié à la caisse de prévoyance de l'État de Genève. Lors de l'Assemblée générale de l'ACG, la semaine dernière, décision a été prise de recapitaliser la CPEG par le biais des communes à hauteur de 27 millions de francs pour le personnel du GIAP. La participation de Meinier s'élève à Fr. 165'000.-. Pour des raisons liées au récent passage à MCH2, les communes pourront exceptionnellement puiser dans leurs liquidités 2018, sans impacter les comptes de fonctionnement.

Une discussion s'engage sur les problématiques des caisses de pension, des cotisations et des taux de couverture, des questions liées entre autres à la législation. Ces sujets pourront être débattus en vue de la votation de mai 2019. Mais les communes, en tant qu'employeurs vis-à-vis du GIAP, doivent se soumettre à leurs obligations, souligne **le Maire**.

Cécilia Hauser rejoint la séance.

S'il comprend les réticences du Conseil municipal, **le Maire** rappelle que la Commune n'a pas le choix. Elle doit participer à cette recapitalisation et elle a la chance de pouvoir le faire maintenant. La seule alternative, soit quitter la CPEG, coûterait encore plus cher aux collectivités publiques.

**e) Présentation publique de la nouvelle école**

**Le Maire** remercie les Conseillers municipaux qui ont répondu présents pour la présentation publique de la nouvelle école. L'Exécutif s'avoue un peu déçu de la faible participation de la population. Cela signifie-t-il que les Meynites se désintéressent de cette question ou bien qu'ils font confiance à leurs Autorités ?

**f) Article de la Tribune de Genève du 7 mars 2019**

**Le Maire** relève que le titre de l'article paru ce jour dans la Tribune de Genève était un peu trompeur ; il fallait lire ledit article pour le comprendre. Pour sa part, il a expliqué à la journaliste les mécanismes financiers liés au projet de la nouvelle école et rappelé que les emprunts de la FITIAP n'impactaient pas les finances de la Commune, celle-ci ne faisant que donner son autorisation d'emprunter.

**g) Projet de mise en zone hameau du Carre d'Amont et du Carre d'Aval**

Le processus de déclassement pour la mise en zone hameau du Carre d'Amont et du Carre d'Aval a été relancé ce matin. L'Exécutif a reçu M. Luscher, directeur de la CMNS, ainsi que son collaborateur, M. Arikok. Selon les réponses de la Confédération, les normes sont plus strictes pour les zones « hameau » ; cela impliquera un resserrement de la zone « hameau » pour le Carre d'Amont en particulier. Pascal Tanari retravaillera la présentation qui fera l'objet d'une nouvelle consultation technique par les services du canton, d'une présentation au Conseil municipal qui devra voter une résolution, avant une consultation publique. La procédure, qui a commencé en 2013, pourrait prendre encore bien deux ans, conclut **le Maire**.

**h) Parcelle Burgdorfer**

La Mairie a reçu la lettre d'un avocat demandant à la Commune de soutenir la demande de sa mandante concernant le déclassement d'une parcelle agricole. À l'issue d'une brève présentation, **le Maire** indique que ce courrier a été transmis à Pascal Tanari en vue de

préparer une réponse écrite. La Commune ne peut souscrire à cette demande qui est bien loin du cadre défini dans notre Plan directeur communal, autant par son emplacement que par le fait que la zone d'assolement impactée serait bien trop grande.

#### i) **Séance avec la Poste**

**Le Maire** indique que la séance avec la Poste se déroulera le 21 mars à 19h30 dans la salle du Conseil municipal. Y participeront l'Exécutif, le Conseil municipal et l'avocat-conseil de la Commune. Cette rencontre fera l'objet d'un procès-verbal.

Ce sera non seulement l'occasion d'entendre les représentants de la Poste, mais aussi de leur faire part des doléances communales. Les Autorités demanderont la tenue d'autres séances avec la Fondation immobilière de Meinier, la Fondation de la Pallanterie, les communes voisines, les entreprises, etc. **Le Maire** insiste sur l'importance d'une participation nombreuse des élus.

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **le Maire** indique que le seul office postal, dans une région qui compte tout de même 20'000 habitants, se trouve à Meinier. La Commune a proposé des solutions concrètes, par exemple l'installation d'un bancomat, mais la Poste a refusé. Or l'ex-régie fédérale se doit d'assurer un service correct pour chaque usager dans un rayon de 20 min, ce qui n'est pas le cas sur Arve et Lac qui en a pourtant bien besoin. Quand une pétition récolte plus de 4'000 signatures, plus qu'il n'en faut pour organiser un référendum, les décideurs devraient tout de même en tenir compte.

## 4. **Projet de délibération**

- **02/2019** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 13'800'000.- TTC pour la construction de l'extension du bâtiment scolaire de Meinier, sis route de La-Repentance 90, sur les parcelles n° 1247 et 1932

**Marc Jaquet** revient sur la question des aménagements extérieurs, dont le coût - qui représente environ 10 % du projet - lui paraît démesuré. Il évoque certains aménagements ou plantations présentés lors de la séance précédente et craint qu'ils ne soient pas forcément adaptés à la région ou au contexte. Il insiste pour que l'Exécutif cadre bien les mandataires.

**Coranda Pierrehumbert** indique que le mandataire ne s'est pas borné à choisir des essences et des plantes. Il a étudié le réaménagement complet de la zone (route de La-Repentance, traversée entre la nouvelle et la vieille école, successions de plates-bandes devant La Rampe, aménagement de l'arrêt de bus et accès aux personnes à mobilité réduite, etc.). De plus, l'Exécutif et Pascal Tanari suivent ce processus et cadrent les mandataires. **Etienne Murisier** confirme que les surfaces concernées sont très grandes, que les plantations d'arbres requièrent de gros investissements et qu'il contrôlera les types de plantations ainsi que leur usage.

Il semblerait possible à **Corinne Ménétrety** de réaliser des économies sur les aménagements extérieurs. Un représentant du Conseil municipal participera-t-il aux réunions avec les prestataires, les mandataires, etc. ? D'autant qu'Etienne Murisier ne siégera plus à l'Exécutif en 2021, ce dont il faudrait aussi tenir compte.

**Coranda Pierrehumbert** rappelle que certains élus ont participé à ce projet lors des différentes séances avec les commissions concernées. Le dossier est désormais traité par l'Exécutif et les très nombreux mandataires, une étape qui est très chronophage. Si elle se dit ouverte à une participation, elle souligne qu'il faudrait des gens très disponibles.

**Christophe Berthelet** suggère une participation des commissions BAM (Bâtiments & Aménagement) et ERA (Environnement, Routes & Agriculture). C'était le cas lors du chantier de la salle communale, relève **Etienne Murisier** ; il pourrait donc en être de même pour l'école lors du suivi de chantier. **Le Maire** indique que l'Exécutif pourrait revenir vers ladite commission en cas de choix stratégiques à faire. Mais la plupart des choix importants ont déjà été explicités devant le Conseil municipal en amont. Puis il souligne le rôle important des aménagements extérieurs, qui font que les gens se sentent bien et s'approprient un lieu. Ceux-ci ne concernent pas que les aménagements paysagers, mais englobent par exemple les trottoirs, qui coûtent extrêmement cher, il en veut pour preuve la partie surfacage du réaménagement du Carre d'Aval. L'Exécutif et les mandataires seront attentifs, mais il ne faut pas oublier que des aménagements de qualité au pourtour d'une école et dans un préau ont un coût, surtout lorsque la zone est conséquente.

**Amandine Mayer-Sommer** relève que le mandataire prévoyait des aménagements cohérents avec le reste du village. Or certaines plantes ou certains types de revêtements de sol posent des difficultés aux habitants du centre du village. Il faudrait en tenir compte et ne pas répercuter ces erreurs. **Etienne Murisier** indique qu'il a déjà discuté de ces soucis avec le paysagiste.

**Coranda Pierrehumbert** rappelle que les Conseillers municipaux ont assisté à plusieurs présentations détaillées au fur et à mesure de l'avancée de ce projet. Sur sa demande, **Corinne Ménétreay** précise que sa proposition visait à ce que le Conseil municipal puisse suivre l'évolution de ce projet et, si nécessaire, réagir.

**Paola Sanz Velasco** trouverait dommage de répéter certaines erreurs. En effet, le centre du village se transforme en grillon, l'été. L'école manquera de verdure et de zones d'ombre, aussi suggère-t-elle à l'Exécutif de réfléchir afin d'en créer. **Etienne Murisier** précise que la partie engazonnée du centre du village était destinée à servir de zone tampon pour pouvoir, par exemple, y planter une tente supplémentaire.

**Le Maire** souligne que les Conseillers municipaux ont récemment pu assister à deux présentations. Il s'agit ce soir de voter la délibération, non de refaire le débat. Concernant les aménagements extérieurs, l'Exécutif rapportera les remarques aux mandataires.

**José Burgos**, qui ne souhaite pas reporter le vote de la délibération n° 02/2019, demande à ce que ce projet soit bien cadré par les spécialistes et suivi afin que la Commune obtienne un projet de qualité tout en diminuant les coûts à chaque fois que ce sera possible.

**Etienne Murisier** rappelle combien il est important de faire remonter ces problématiques dans les commissions concernées dans les meilleurs délais afin que celles-ci reviennent à l'Exécutif et puissent être discutées au bon moment avec les mandataires.

Les aménagements extérieurs ayant été présentés lors de la dernière séance, il est normal qu'il y ait eu quelques questions préalables au vote, estime **Jean-François Jordan**.

**Yannick Dupraz** relève les très belles remarques qui sont sorties ce soir. Les élèves s'approprient-ils les plantations, puisqu'il était prévu de leur destiner des espaces ? Il voit là un potentiel pour la voirie et l'école de mener un projet commun afin que les élèves, comme les habitants, s'approprient ces extérieurs.

**Le Maire** rappelle que le projet en est au niveau de la demande d'autorisation ; il va d'abord être examiné par les nombreux services du canton. Bien que ce soit le projet de cette législature, il est clair que l'Exécutif ne jettera pas l'argent par les fenêtres et que les remarques émises ce soir seront répétées aux mandataires, même s'il n'est pas persuadé que toutes celles faites ce soir soient les meilleures.

**La Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
*(délibération votée en annexe)*
- **03/2019** : Projet de délibération destinée à octroyer l'autorisation à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de procéder à l'emprunt nécessaire à concurrence de Fr. 17'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires à la viabilisation pour le secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie

**La Présidente** rappelle que ce projet de délibération a fait l'objet d'une présentation le 6 décembre écoulé, une séance au cours de laquelle les Conseillers municipaux ont pu poser leurs questions.

Sur une question de **Corinne Ménétreay**, **Etienne Murisier** précise que l'achat des terrains devrait pouvoir se faire assez rapidement.

Puis, à la demande de **Yannick Dupraz**, **Etienne Murisier** explique que la FITIAP se chargera de la construction de tous les équipements et infrastructures de la zone. Ces ouvrages, que la Commune devra entretenir, seront remis au domaine public pour Fr. 1.- symbolique une fois toute la zone industrielle et artisanale réalisée, soit dans une bonne vingtaine d'années au moins. À long terme, une partie des bénéfices de la FITIAP sera redistribuée aux communes de Meinier et de Collonge-Bellerive.

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que la FITIAP disposant de sa propre couverture, elle n'aura nullement besoin de garanties communales. C'est l'objet de la délibération qui est soumise ce soir au vote du Conseil municipal.

**Amandine Mayer-Sommer** demande quel levier la Commune pourrait utiliser par rapport aux questions environnementales, car cette zone reste éclairée toute la nuit. **Le Maire** rappelle que la FITIAP compte six représentants de Meinier, qui seront réélus dans un an. Etienne Murisier et Christophe Berthelet pourront répercuter son malaise par rapport à cette remarque lors du prochain comité.

**Christophe Berthelet** rappelle que les éclairages actuels sont en grande partie destinés au centre sportif. Ceux de la zone artisanale servent à prévenir les cambriolages.

**La Présidente** résume la délibération

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour et 1 voix contre.**  
*(délibération votée en annexe)*

## 5. Rapports des commissions

### a) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

**Corinne Ménétreay** présente les dossiers en cours.

- Le mobilier destiné au réaménagement du hall d'entrée de la Mairie a été livré aujourd'hui. Il sera installé dans le courant de la semaine prochaine. Les travaux de menuiserie et d'électricité sont en cours, le nouveau support à prospectus a été commandé, un petit coup de peinture sera donné sur l'ascenseur et la porte métallique.
- La commission a été approchée afin de créer un local servant à la fois de vestiaire et de salle de repos pour les employés de la voirie. L'idée d'utiliser l'ex-local de La Rampe sera étudiée.



- Tous les travaux entamés pour les bâtiments communaux sont à bout touchant.

**b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

**Etienne Murisier** indique que :

- Les travaux du Carre d'Aval démarreront le 18 mars. Le tronçon de la route de Vy-la-Tour sera interdit à la circulation depuis le petit pont qui enjambe la Seymaz. Michel Vazquez a préparé un tous-ménages qui signalera à chaque étape des travaux les mesures de circulation mises en place.
- La balayeuse est de moins en moins fiable, même si elle fonctionne encore. Il serait possible d'envisager une révision complète à l'usine, sachant que les réparations deviennent de plus en plus coûteuses, mais il faudrait prévoir à terme son remplacement (entre Fr. 200'000.- et Fr. 250'000.- selon l'offre obtenue par Christophe Berthelet). Enrico Castelli a été chargé de se pencher sur la délicate question du financement.

**c) Finances (FIN)**

**Jean-François Jordan** annonce que la commission se réunira le 2 avril prochain afin de prendre connaissance des comptes 2018.

**d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Ania Schwab** évoque les dossiers traités lors de la réunion du 5 mars dernier :

- La commission a reçu les intervenants pour la préparation des promotions du 29 juin. Le thème est encore à définir.
- La soirée citoyenne, à laquelle ont participé 15 jeunes de la Commune, était très réussie.
- La journée de la démocratie se déroulera le 3 octobre prochain.
- La commission s'est également interrogée sur le sujet à aborder lors du prochain réseau jeunesse.

**e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

La commission s'est réunie le 4 mars dernier, indique **Valérie Sella**. La commission travaille actuellement sur plusieurs projets :

- Comment aider les jeunes Meynites à vaincre leurs difficultés liées aux différentes tâches administratives et financières auxquelles ils peuvent être confrontés lors de leur entrée dans l'âge adulte.
- Une réflexion est en cours afin de participer à des projets en lien avec le développement durable et l'Agenda 21. Celle-ci souhaite faire écho aux souhaits et idées qui ont émergé lors du dernier World Café avec des habitants du centre du village ou trouver des synergies avec le collectif citoyen de Meinier.
- L'ACG a envoyé une lettre concernant la fête des voisins. Ce courrier stipule que la fête des voisins est un terme protégé. Les communes qui souhaitent organiser une telle manifestation doivent s'annoncer auprès du service social de la ville de Genève qui joue un rôle d'interface avec la fédération européenne des solidarités de proximité. En outre, la fête des voisins étant une marque déposée, les communes doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.
- La commission commence à réfléchir à l'organisation du prochain repas des aînés.

- Le projet Tilos avance bien. Jacques Petitpierre se rendra sur place courant mars. Il pourra ainsi être présent lors de l'arrivée du matériel destiné à la mise en place de la fromagerie.

**f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**Sylvie Barbat** annonce que la commission s'est réunie deux fois et a traité des sujets suivants :

- Compte rendu de la soirée des vœux du Maire et des mérites meynites.
- Préparatifs de la fête du 1<sup>er</sup> août. Les bols à soupe seront de couleur orange brique, cette fois.
- La deuxième édition de la fête de la pomme et du terroir aura lieu le 15 septembre prochain. Un e-mail d'information parviendra prochainement aux artisans et sociétés meynites et sondera leur intérêt à y participer.

**g) Information, Communication & Votations (ICV)**

**Jacques Petitpierre** annonce qu'à la suite de la réunion avec Pierre Olivier, la commission a quelque peu réorienté son travail dans le cadre de l'Agenda 21. L'inventaire permettra de travailler de façon plus cadrée avec ce mandataire.

## 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

**a) Communes-Ecole**

**Paola Sanz Velasco** indique que la commission se réunira la semaine prochaine en Assemblée générale extraordinaire afin de modifier les objectifs qui figurent dans les statuts pour mieux faire ressortir le fait qu'il s'agit d'une association d'utilité publique. Cela devrait permettre d'obtenir une exonération complète de la TVA.

**b) Fanfare**

**François Mégevand** annonce que l'Assemblée générale de la fanfare avait lieu ce soir. La fête de la fanfare se déroulera le 30 mars prochain, ajoute **la Présidente**.

**c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)**

**Christophe Berthelet** n'a pas pu assister à la dernière séance ; la prochaine aura lieu mercredi.

**d) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)**

**Le Maire** annonce que le bouclage des comptes du GIPE est en cours. C'est la première année où les comptes risquent de présenter un déficit, particulièrement à cause d'une diminution de la participation des parents, ce qui pose des inquiétudes pour l'avenir. De plus, l'OCIRT et les syndicats ont imposé de nouveaux usages dans la petite enfance, sans consulter les communes qui en sont très fâchées.

**e) Fondation immobilière de Meinier (FIM)**

Les comptes de la FIM sont très positifs, indique **le Maire**. Une réflexion est en cours par rapport à un projet de construction sur la zone 4B située derrière l'immeuble de la poste afin de rentabiliser ce terrain. Pascal Tanari a transmis un rapport d'implantation. Un groupe pourrait se constituer courant 2019 en vue de démarrer une étude. **Enrico Castelli**

précise que les questions environnementales ont été amplement discutées, car il pourrait aussi s'agir d'un éco quartier.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

**José Burgos** indique que le groupement s'est réuni à deux reprises, en janvier et en février.

L'éclairage du tennis est à refaire. Trois offres ont été demandées, avec des éclairages aux normes et plus écologiques, qui seront analysées.

Les dépenses ont été inférieures au budget 2018 et aux comptes 2017.

Le contrat d'entretien pour les mâts d'éclairage des terrains de football a été renouvelé.

Les travaux relatifs aux problèmes d'humidité dans les vestiaires pourraient potentiellement être importants. Des devis ont été demandés et il faudra déterminer avec la Commune s'il s'agit d'investissement ou de frais d'exploitation.

Le groupement a demandé à Collonge-Bellerive de se positionner quant à la participation à la réfection du terrain synthétique existant, qui doit être remplacé.

g) **Pompiers**

**Marc Jaquet** annonce que la compagnie participera, le 4 avril prochain, à un exercice à Bernex avec la protection civile.

## 7. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **la Présidente** donne la parole à **Ania Schwab** qui présente le dossier de la personne qui a été auditionnée par la sous-commission ad hoc.

**Le Conseil** vote et donne un **préavis favorable par 16 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à l'intéressé et au département.

## 8. Divers

a) **Gestion du réchauffement climatique**

**Yannick Dupraz** évoque l'atelier auquel il a participé, organisé par la ville de Genève, sur les manières de vivre en ville avec des nuits et des journées tropicales. Beaucoup de solutions existent (création de points d'eau, installation de fontaines, plantation d'arbres, récupération des eaux pluviales, etc.). **Marc Jaquet** relève sur la liste des participants une personne de Meinier.

b) **Diffusion d'informations par e-mail**

**Yannick Dupraz** s'étonne que certaines informations soient communiquées par e-mail. **Michel Vazquez** précise qu'il s'agit d'informations qui ne doivent pas être partagées avec la population mais qui ne sont pas non plus des données hypersensibles.

c) **Utilisation de la dropbox**

**Yannick Dupraz** s'interroge sur la pertinence de travailler avec des systèmes comme dropbox. **Coranda Pierrehumbert** indique que Michel Vazquez reste toujours en possession

des documents de base originaux. La dropbox a été adoptée afin de disposer d'un espace pour tout ou partie des Conseillers municipaux afin que ceux-ci puissent accéder aux informations qui leur sont utiles. Cette solution permet également d'économiser du papier ; il s'agit de la solution la moins mauvaise sur le plan environnemental. L'utilisation d'un Intranet pour les collaborateurs et les élus serait plus complexe et plus lourde à gérer.

**d) Porte d'entrée de la Mairie**

**Yannick Dupraz** se propose de racheter la porte de la Mairie qui sera remplacée dans le cadre du réaménagement du hall d'entrée, car il ne croit pas du tout en l'avenir de la nouvelle porte. Cette proposition est transmise à la commission Bâtiments & Aménagement.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h30.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**                    **jeudi 11 avril 2019 à 20h15.**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

Corinne Ménétreay

.....

Line Müller

**Annexes :** délibérations votées

Meinier, le 11 avril 2019 /em



# Meinier

Législature **2015-2020**  
 Délibération N° **02/2019**  
 Séance du Conseil municipal du **7 mars 2019**  
 p. 1/1

## Délibération n° 02

### **Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 13'800'000.- TTC pour la construction de l'extension du bâtiment scolaire de Meinier, sis route de La-Repentance 90, sur les parcelles n° 1247 et 1932**

Vu le projet d'extension de l'école de Meinier, expliqué et présenté à diverses occasions au Conseil municipal, notamment lors de la séance du 7 février 2019, ainsi qu'à la population le 28 février 2019,

vu l'estimation des coûts relative à la construction de cette extension, incluant les aménagements intérieurs et extérieurs, le mobilier nécessaire, les honoraires des architectes, des différents mandataires spécialistes et les autres frais, effectuée par le consortium MUE-Architech,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 13'800'000.- TTC, dont à déduire les subventions correspondantes, pour la construction de l'extension du bâtiment scolaire de Meinier, sis route de La-Repentance 90, sur les parcelles n° 1247 et 1932, cette somme estimée incluant les aménagements intérieurs et extérieurs, le mobilier nécessaire, les honoraires des architectes, des différents mandataires spécialistes et les autres frais ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction des subventions correspondantes, en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 2170.110.3300.400 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2021 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 13'800'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 24 avril 2019.

Meinier, le 15 mars 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Line Müller**



## Délibération n° 03

### **Projet de délibération destinée à octroyer l'autorisation à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de procéder à l'emprunt nécessaire à concurrence de Fr. 17'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires à la viabilisation pour le secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.**

Afin de répondre aux besoins en locaux des artisans et entreprises de la région, ainsi que des places de stationnement, des aménagements et équipements pour les utilisateurs et entreprises de la zone,

vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie pour la période 2019-2028 (exposé des motifs) adopté par le Conseil de Fondation, le 13 février 2019, mentionnant les investissements (notamment les acquisitions foncières) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone), ainsi que leur financement et les besoins de trésorerie,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand-Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu les diverses séances de présentation et les informations transmises par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après FITIAP) et l'Exécutif au Conseil municipal,

vu que la FITIAP sollicite l'autorisation de contracter un emprunt à concurrence de Fr. 17'000'000.- pour réaliser l'extension de la zone susmentionnée,

vu les délibérations du Conseil Municipal de Meinier du 9 novembre 2017 et de Collonge-Bellerive du 21 novembre 2017, approuvées par arrêté du Conseil d'Etat du 8 décembre 2018, adoptant les statuts de la FITIAP,

vu l'article 30, al. 1, lettres g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 14 des statuts de la FITIAP,

à la demande de la FITIAP et sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 voix contre**

1. d'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) à contracter un emprunt à concurrence de Fr. 17'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie ;
2. de conditionner la présente décision à l'acceptation par la Commune de Collonge-Bellerive d'une délibération similaire ;
3. de donner les pouvoirs nécessaires à la FITIAP pour signer les actes et pièces relatifs à cette opération ;
4. de donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer les actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 24 avril 2019.

Meinier, le 15 mars 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Line Müller**